

DYNACOM BUSINESS

23, Square Edouard VII

75009 PARIS

Tél : 09 52 04 95 14

contact@france-pnl.com

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.920-1)

Entre les soussignés :

DYNACOM BUSINESS France-PNL, siège social 23 square Edouard VII 75009 PARIS ; enregistrée comme société d'organisation de formation sous le N°: 11753731075 auprès de la préfecture de région d'Ile de France

Et **Sté**

Au bénéfice de

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.920-13 du Code du Travail

Article 1 – Objet de la présente convention

Dynacom Business s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Technicien certifié en PNI

Programme: fourni en annexe

Dates :

Lieu de la formation : 73 BD de Magenta 75010 Paris

Durée : 9 jours

Article 2 – Dispositions financières (TVA: 19,6%)

En contrepartie de la formation, le stagiaire ou l'employeur (rayé) s'engage à acquitter la somme de : € TTC

Modalités de règlement: 3 chèques à retourner à Dynacom Business avec la convention signée; ils seront encaissés comme suit

- € (encaissé 15 jours avant le début de la formation)
- € au début du 2^{ème} module
- € au début du 3^{ème} module

Article 3 – Annulation

Si Dynacom Business est empêchée d'effectuer la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, Dynacom Business rembourse au stagiaire les frais de formation correspondants aux prestations non dispensées au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de poursuivre sa formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Article 4 – Conditions générales

- Les prix indiqués comprennent la formation et les documents pédagogiques.
- Toute formation conclue est due à l'employeur. Dans le cas d'un désistement annoncé moins d'une semaine avant le début de la formation par courrier, le montant de la réservation reste acquis à Dynacom Business.
- Lorsque le nombre de participants au stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, Dynacom Business se réserve le droit d'annuler le stage. Des remboursements seront restitués.
- Une confirmation écrite, une attestation de présence seront adressées au stagiaire ou à l'employeur en cas de paiement de la formation.

Article 5

Toute contestation relative au présent contrat qui n'aura pu être réglé à l'amiable, relèvera de la seule compétence du tribunal de commerce de Paris.

Fait à Paris, en double exemplaires, dont un à nous retourner signé.

Pour l'Employeur
Signature et cachet

Pour DYNACOM BUSINESS France-PNL
Robert Larsonneur